

INSTRUCTION N°DGOS/MSIOS/2013 /281

DU 7 JUIN 2013

11ème journée « Actualités et perspectives »

REHAL

28 novembre 2013

Dr Nancy DROUILLARD

INSTRUCTION du 7 juin 2013

N°DGOS/MSIOS/2013/281

relative à l'utilisation du nom de famille (ou du nom

de naissance) pour l'identification des patients dans

les systèmes d'information des structures de soins.

Recueil de l'identité

• Une des toutes premières étapes de la prise en charge du patient.

• Enregistrement de données dans le système d'information de l'établissement de santé (ES).

Identification du patient

• Elément clé de la prise en charge.

 Doit répondre à des impératifs de qualité et de sécurité.

« Une erreur d'identification relève des risques évitables ».

Système d'information (SI)

• Enregistrement, stockage et diffusion de l'identité du patient au sein et hors ES.

 Echanges sécurisés d'informations médicales ou administratives du patient avec ses partenaires. Grande hétérogénéité des collectes des traits d'identification dans les SI (nom de naissance, nom marital ou nom d'usage).

Eléments le plus souvent retenus :
 nom de naissance, nom usuel, date de naissance,
 sexe.

Exigences de fiabilité de l'identification

 Au sein de la politique d'identito-vigilance mise en œuvre par les ES (amélioration de la qualité).

 HAS: identito vigilance → PEP (pratique exigible prioritaire).

Préconisations

- I. Utilisation du nom de naissance
 - nom de famille : nom figurant sur l'acte de naissance (article 57 du Code Civil).
 - nom de famille = nom de naissance.

nom de naissance doit être utilisé pour l'identification et la recherche du patient dans les systèmes d'information des ES.

- II. Règles de saisie à intégrer dans la charte d'identito-vigilance de l'établissement :
 - Utilisation exclusive des MAJUSCULES.
 - Caractères autorisés :
 - . 26 lettres d'alphabet
 - . Chiffres de 1 à 9 (dossiers anonymes).

- Caractères proscrits :
 - . Caractères diacritiques
 - . Apostrophes
 - . Tirets, double-tirets
 - . Astérisques
 - . Toute forme de ponctuation
 - . Tirets et apostrophes : (noms et prénoms composés) sont remplacés par caractère « espace »
 - . Abréviations.
- Utiliser uniquement la zone de saisie (sans modifier les noms).



Favoriser

la communication et apprendre de ses erreurs

« Rien à déclarer ? ... Si, votre identité! »

Pour éviter les erreurs de transfusion, de médicaments, de chirurgie, d'examen, ... je demande et je vérifie l'identité des patients dont j'ai la charge.

L'identité de naissance est la seule qui soit sans risque ! Elle ne change JAMAIS tout au long de la vie.

> ma participation est essentielle pour des soins plus sûrs www.sante.gouv.fr/ssp



semaine de la sécurité des patients



DES AFFAIRES SOCIALES



- Au bureau des entrées / à l'accueil des urgences /
 - J'enregistre les patients avec un document officiel d'identité

à l'accueil des consultations / à la maternité

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Titre de séjour
- Ce document officiel me donne l'identité complète
 - Nom de famille = nom de naissance
 - Prénoms (de naissance, dans l'ordre de l'état civil)
 - Date de naissance
 - Sexe
 - Nom d'usage s'il est mentionné

- Dans l'unité de soins, aux consultations, au bloc opératoire, au laboratoire, en radiologie ... Pour chaque acte de soins à risque : transfusion, administration de médicaments, actes invasifs, radiothérapie ...
 - Je vérifie l'identité du patient dont j'ai la charge
 - En lui faisant décliner son identité de naissance et d'usage
 - En vérifiant son bracelet d'identification, s'il ne peut pas la décliner lui-même



- A toutes les étapes du parcours de soins, et à chaque séjour
 - Je respecte la procédure d'identification des patients
 Cette procédure est institutionnelle, validée, diffusée, connue et appliquée
 Elle garantit la sécurité du patient



« Rien à déclarer ? ... Si, mon identité! »

Pour éviter les erreurs de transfusion, de médicaments, de chirurgie, d'examen, ... je donne correctement mon identité.

Mon identité de naissance est la seule sans risque ! Elle ne change JAMAIS tout au long de ma vie.

> ma participation est essentielle pour des soins plus sûrs www.sante.gouv.fr/ssp





MINISTÈRII DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ



- Au bureau des entrées / à l'accueil des urgences / à l'accueil des consultations / à la maternité
 - Je donne mon identité de naissance
 - Nom de famille = nom de naissance
 - Prénoms (de naissance, dans l'ordre de l'état civil)
 - Date de naissance
 - Je donne aussi mon nom d'usage
 - Par exemple, nom marital
 - Je la confirme en présentant un document officiel d'identité
 - Carte nationale d'identité
 - Passeport
 - Titre de séjour

- Je vérifie mon identité de naissance et d'usage
 - Sur les documents qui me sont remis
 - Sur les étiquettes qui accompagnent les documents d'entrée





- Pour chaque acte de soins, lorsque le professionnel me la demande
 - Je décline mon identité de naissance et d'usage pour garantir ma sécurité

